

L'ENTREPRISE SOCIALE À LA CROISÉE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, DE L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE ET DE L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL : UNE SPÉCIFICITÉ FRANÇAISE

NADINE RICHEZ-BATTESTI

FRANCESCA PETRELLA

LAURENT FRAISSE, LAURENT GARDIN,

JEAN-LOUIS LAVILLE,

INNOV'ESS LE MANS 18 JANVIER 2022



STRUCTURE DE LA PRÉSENTATION

- Cadre analytique, méthode et hypothèse
 - L'entreprise sociale : Au croisement de 3 pôles
- Le contexte : une référence récente
 - Un héritage historique d'Économie sociale
 - Un processus d'institutionnalisation de l'ESS en 2 étapes (les racines)
- Résultats
 - 3 formes émergentes d'entreprises sociales
 - Entre continuité et rupture
- Conclusion

CADRE ANALYTIQUE, MÉTHODE ET HYPOTHÈSE

- Une inscription dans le projet Icsem,
 - un travail collectif,
 - une perspective comparative
- Méthode :
 - Synthèse des connaissances existantes
 - + une quinzaine d'études de cas en France
- Notre Hypothèse
 - L'entreprise sociale ne correspond pas à une approche stabilisée en France
 - Elle prend différentes formes à l'articulation de trois pôles : l'économie sociale, l'économie solidaire et l'entrepreneuriat social
 - Exprime une diversité d'adaptation au contexte institutionnel

L'ENTREPRISE SOCIALE AU CROISEMENT DE 3 PÔLES

Quelle gouvernance ?

Quel entrepreneur ?

Entreprise sociale

solidaire

Quelle référence au marché et
à l'entreprise ?
quel projet politique ?

LE CONTEXTE : (1) UN PROCESSUS D'INSTITUTIONNALISATION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE EN DEUX ÉTAPES

- 1ere Phase XIX et XXème siècle
 - Associationnisme démocratique : les fondements de l'économie sociale
 - Vers une définition de l'économie sociale
 - Années 70 : une alliance historique entre les associations, les coopératives et les mutuelles
 - Reconnaissance des règles communes et des principes fondateurs (années 70-80)
 - Années 80 : L'émergence de l'économie solidaire
 - un retour aux racines ?
- Seconde phase d'institutionnalisation : fin du XXème siècle et début du XXIème
 - Du compromis sur l'ESS à la loi sur l'Économie sociale et solidaire ESS (2000-2014)
 - 2014 : la loi sur l'ESS
 - Affirme les principes fondamentaux de l'ESS
 - Elargit l'ESS à l'entreprise sociale
 - Poursuivre une mission sociale
 - Respecter les principes de l'ESS et limiter la redistribution individuelle des profits
 - Définit les conditions pour être labellisé ESUS
 - Inclut les entreprises d'insertion dans l'ESS
- Une institutionnalisation
mais des tensions et un potentiel de fragmentation

LE CONTEXTE : (2) L'HÉRITAGE AMBITIEUX DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

- Longue tradition d'Économie sociale au XIX^{ème} siècle : associations, coopératives et mutuelles
- Puis développement des partenariats dans la construction de l'État-providence et des politiques sociales
 - « welfare partnership »
- Aujourd'hui l'économie sociale et solidaire (au sens de la loi 2014) : une force économique
 - 10,5% de l'emploi total, 6% du PIB,
 - Associations comme producteur dominant de services sociaux (70%)
 - Renouveau du mouvement coopératif (scic, cae, scop)
 - Un développement dans un champ large d'activités : social, culture, environnement, agriculture, insertion...

**→ La référence à l'entreprise sociale en France est récente
et toujours limitée bien qu'en croissance
Des frontières poreuses avec la RSE et
avec l'entreprise à mission**

RÉSULTATS (1) : 3 FORMES ÉMERGENTES D'ENTREPRISE SOCIALE EN RÉPONSE AUX TRANSFORMATIONS DE L'ENVIRONNEMENT

- Différents modes d'adaptation à l'environnement institutionnel (concurrence croissante, contrainte du financement public, tournant managérial)
- 3 formes :
 - Intérêt général et organisation multi-partie prenante
 - une illustration par les SCIC
 - des coopérations inter-organisationnelles à l'échelle des territoires (PTCE)
 - Les associations entrepreneuriales : hybridation des ressources (renforcement des ressources marchandes) et changement d'échelle,
 - une réflexion sur le modèle socio économique des associations : un tournant managerial
 - Une priorité donnée à la mission sociale et à l'entrepreneur
Rôle clé des entreprises d'insertion
 - activités marchandes avec une finalité sociale
 - entrepreneurs sociaux en lien avec l'innovation sociale,
 - tout type de formes légales

3 FORMES D'ENTREPRISE SOCIALE

Dimensions Formes d'ES	Place de l'entrepreneur	Référence au marché et à l'entreprise	Gouvernance et démocratie interne	Projet social et politique
Forme 1 Asso d'intérêt general multi stakeholder	Focus sur la dimension collective du projet	Hybridation des ressources	Gouvernance démocratique et propriété multi-stakeholder	Service aux membres et /ou intérêt général
Forme 2 Associations entrepreneuriales	Focus sur la dimension collective du projet	Hybridation des ressources avec une large proportion de ressources publiques	Gouvernance démocratique, monostakeholder et diversification des boards	Intérêt général
Forme 3 Entreprise commerciale à but social	Focus sur les caractéristiques individuelles du leader	Hybridation des ressources avec une large proportion de ressources marchandes (tendance à l'autosuffisance sur le marché)	Non définie Pouvoir aux actionnaires sauf pour entreprises sociales (loi ESS et ESUS)	Efficacité économique, recherche du profit et objectif d'intérêt général (mission sociale)

RÉSULTATS (2) :

ENTRE CONTINUITÉ ET RUPTURE ?

- Une continuité entrepreneuriale entre des pratiques socio-économiques diversifiées qui combinent une dimension entrepreneuriale et une mission sociale
- Mais des points de rupture introduits par le social business et l'investissement à impact.
 - La place de l'entrepreneur individuel
 - La place des ressources marchandes
 - La nature de la gouvernance
- Les 2 1ers modèles ancrés dans l'Economie sociale, le 3eme plus décalé
- / Ideal type Emes : le 3eme en questions
 - la mission sociale ne suffit pas,
 - gouvernance et affectation des profits essentielles

LES 3 FORMES EN COMPARAISON AVEC LE MODÈLE EMES

EMES indicateurs Formes d'entreprises sociales en France	Critères économiques	Critères sociaux	Critères de gouvernance
Intérêt général et organisations multistakeholders	oui	oui	oui
Associations entrepreneuriales	Oui, stratégies de développement, et augmentation des ressources marchandes avec forte présence de financement publics	oui	oui
Entreprise commerciale avec une finalité sociale/sociétale	Oui une majorité de ressources marchandes	Profit limité, distribution variable (oui pour ESUS, pas clair pour les autres)	Gouvernance démocratique variable (oui pour ESUS pas clair pour les autres)

CONCLUSION

- Difficulté de positionner l'entreprise sociale en France
- En lien avec des débats plus larges/RSE, Entreprises à mission
- Une place importante dans le champ de l'insertion
- Oscillation entre
 - Une conception strictement organisationnelle : une autre façon de produire, un modèle économique efficient et des innovations sociales
 - Une version qui combine dimension organisationnelle et institutionnelle : les entreprises sociales doivent prendre leur place dans la société et le débat public
 - Reconnaissance d'un pluralisme économique
 - Fonction délibérative de l'entreprise sociale : nouvelle forme de dialogue avec les autorités publiques et travail institutionnel

merci, des questions ?